

Premier dialogue sur la langue des signes

Afin d'explorer les moyens d'améliorer la participation des personnes sourdes en Suisse, un premier dialogue sur la langue des signes s'ouvre aujourd'hui entre les organisations de personnes sourdes et l'administration fédérale.



© Shvets / Pexels

Le début d'un dialogue structuré : c'est ce que représente la réunion organisée aujourd'hui, lundi 14 février 2022, par le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées entre des représentants de la Fédération suisse des sourds, de l'administration fédérale et de plusieurs conférences intercantionales. Dans un premier temps, l'objectif est d'analyser les préoccupations des personnes sourdes et de voir quel cadre se prêterait à la prise en compte et au traitement de ces préoccupations. Il s'agira ensuite d'approfondir les options envisagées au niveau technique.

Six thèmes à traiter en priorité dans le cadre de ce dialogue ont préalablement été identifiés :

- l'accès aux informations publiques de la Confédération,
- l'éducation bilingue (enseignement en langue des signes et en langue orale),
- l'accès aux services d'interprétation,
- l'accès aux soins de santé,
- la reconnaissance de la langue et de la culture des personnes sourdes,
- les statistiques sur les personnes sourdes en Suisse.

Dans son rapport du 24 septembre 2021 intitulé « Possibilités de reconnaissance juridique des langues des signes suisses », le Conseil fédéral a présenté différentes possibilités de mieux prendre en compte le besoin des personnes sourdes de voir leur langue et leur culture reconnues et protégées.

Surdité et langues des signes en Suisse

La langue des signes est une langue à part entière au même titre que la langue parlée. C'est la première langue de quelque 10'000 personnes sourdes, qui utilisent la langue des signes suisse-allemande, la langue de signes française et la langue de signes italienne. En Suisse, comme dans beaucoup d'autres pays, la langue des signes a longtemps été réprimée et les enfants sourds obligés à utiliser la langue parlée. Depuis maintenant 40 ans, les personnes sourdes s'engagent activement pour faire reconnaître et promouvoir leur langue. La législation de la Confédération et des cantons prévoit déjà des mesures visant à faciliter et à encourager l'utilisation de la langue des signes dans la vie quotidienne.

(Source : Communiqué de presse, Confédération suisse)